

Des dissensions, aussi bien, se sont glissées parmi les compagnons. Erigés en confréries, ceux-ci, sous prétexte de messes et de services, rançonnent leurs camarades dissidents et exigent des apprentis, soit à leur entrée dans les ateliers, soit à l'issue de leur apprentissage, des dîmes qui passent en « proficiats », sortes de banquets corporatifs qui s'achèvent dans des beuveries et des orgies de toutes sortes.

De leurs devoirs d'état les ouvriers n'ont cure ; pour un oui, pour un non ils abandonnent la casse ou la presse, font « tric » ou « journée blanche » et mettent ainsi les patrons dans l'impossibilité de parachever leurs travaux. Impuissante à leur faire entendre raison, la Sénéchaussée supplie le roi d'y mettre bon ordre : c'est cent fois pis.

En 1571, la situation est telle, l'exigence des compagnons si exorbitante et leur mauvaise volonté si agressive, que les maîtres-imprimeurs sont obligés de faire imprimer leurs livres à Genève ou à Venise, privant ainsi la ville d'une source énorme de profit. Découragés, désemparés, les patrons s'adressent une fois encore à Messieurs de l'Hôtel Commun et sollicitent instamment un règlement qui les mette enfin à l'abri des insolences de leurs compagnons. Le Conseil de Ville s'inquiète. Par une délibération du 24 avril 1571, « considéré, dit-il, la grandeur de la manufacture de l'imprimerie, laquelle il désire estre reteneue et restablie au mesme estat florissant que l'on l'a autreffoys veue », les échevins joignent leurs instances à celles du lieutenant général et supplient le roi d'intervenir (Arch. mun., *Délib. cons.*, BB 89, f^o 96).

Pressé ainsi de toutes parts, Charles IX, par lettres royaux de Gaillon, « mois de may, l'an de grâce mil cinq cents soixante vnze », édicte des prescriptions sévères, véritable « réformation de l'Imprimerie », que la bruyante et frondeuse corporation lyonnaise a rendue nécessaire.

« CHARLES par la grace de Dieu Roy de France... Oultre les quelles considerations est ledict art [de l'imprimerie] recommandable pour la commodité de deniers que l'Imprimerie, vente et distribution des liures, qui se fait principalement en nos villes de Paris & Lyon, apporte & tire des pays